

Décision

Générale

colonial

Décision n° 455 28/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de passage pour Montpellier (Hérault), est accordée à M. Gardeur (françois), dessinateur-projeteur en service aux travaux publics. M. Gardeur rejoindra son lieu de séjour par première occasion maritime pour compter du 18 mai 1949 et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation : 3e catégorie). Conformément aux dispositions du paragraphe 2e de l'article 5 du contrat susvisé, M. Gardeur. (François), aura droit à une indemnité égale à un mois et demi de rémunération payable avant son départ de la colonie.